

BUDGET pour l'exercice 2014 et notes à l'appui

Introduction:

Le budget soumis au Synode présente une certaine stabilité par rapport au budget de l'année précédente. Malgré une diminution des revenus estimés de la contribution ecclésiastique de 200'000.-, la perte liée à l'exploitation institutionnelle a pu être contenue.

L'exploitation immobilière:

Est reconduite dans le cadre du budget 2014 la présentation qui différencie l'exploitation institutionnelle de l'exploitation immobilière. Celle-ci figure à la suite et de manière indépendante du budget de fonctionnement de l'institution; les deux budgets présentent néanmoins un résultat total cumulé. Cette présentation a été choisie pour la raison suivante: les charges et les ressources immobilières sont indépendantes du fonctionnement institutionnel; il est pertinent de différencier ce qui est financé par la contribution ecclésiastique et les dons pour accomplir la mission de l'Eglise, de ce qui doit être financièrement autonome et ne devant pas être financé par la contribution ecclésiastique.

Pour la première année, les fruits financiers de la stratégie immobilière sont visibles en terme de revenus locatifs. Le bénéfice réalisé sur l'exploitation immobilière permet de couvrir une part essentielle du déficit du fonctionnement institutionnel.

Deux variables:

Les derniers comptes ont montré, par rapport aux budgets établis, qu'il y a deux postes qui peuvent influencer considérablement les prévisions économiques. Il s'agit des dons et des salaires.

Les dons: par nature, ceux-ci sont difficilement prévisibles. Le fort soutien dont a bénéficié l'EREN en 2011 et 2012 de la part des Eglises alémaniques notamment, a permis des résultats nettement meilleurs que ceux budgétés. Il semble néanmoins peu judicieux d'établir dans un budget un montant exagérément optimiste. C'est pourquoi le montant défini est basé sur une base statistique excluant les dons "extraordinaires" ou les legs. Néanmoins, un certain nombre de mesures sont conduites par le biais du secteur Levée de fonds du Secrétariat général auprès des donateurs et des paroisses alémaniques afin de valoriser ce poste du budget.

Les salaires: les montants portés au budget sont établis sur la base d'une occupation complète des postes. Les exercices précédents ont montré que certaines vacances de postes, impossibles à connaître au moment de l'établissement du budget, ont considérablement influencé le résultat.

Des informations complémentaires sont fournies sous les rubriques correspondantes et sont signalées dans le budget par un signe (\) en avant colonne

Charges salariales

Les charges salariales sont calculées selon la grille salariale telle qu'elle a été acceptée par le Synode dans sa session du 6 décembre 1995.

Le budget 2014 tient compte de la revalorisation des traitements de 5% décidée par le Synode de juin 2006, en vigueur depuis 2009. Afin de suivre la pratique de l'Etat en matière de calcul du renchérissement et considérant la tendance à la baisse de l'indice des prix à la consommation, l'indexation sera maintenue telle qu'en 2013, bien que l'indice des prix à la consommation ait passé de 115.9 à 115.1.

Mesures de recapitalisation de la Caisse de pension Prévoyance.ne:

Les mesures de recapitalisation de la Caisse de pension représentent une augmentation des charges salariales importantes (soit 1% employés, 1.7% part employeur) qui affecte le budget de l'EREN dès 2014. Ainsi:

- La Caisse centrale de l'EREN devra non seulement prendre en charge l'augmentation de 1.7% des cotisations à la charge de l'employeur mais également les 1.5% pris en charge jusqu'en 2013 par le Fonds de garantie, soit une hausse de 3.2%. En effet, le Fonds de garantie apportant les liquidités pour le paiement du montant exigé dans le cadre de la recapitalisation, il n'est plus en mesure d'assurer pour l'EREN la part qu'il a assumé depuis 1999.

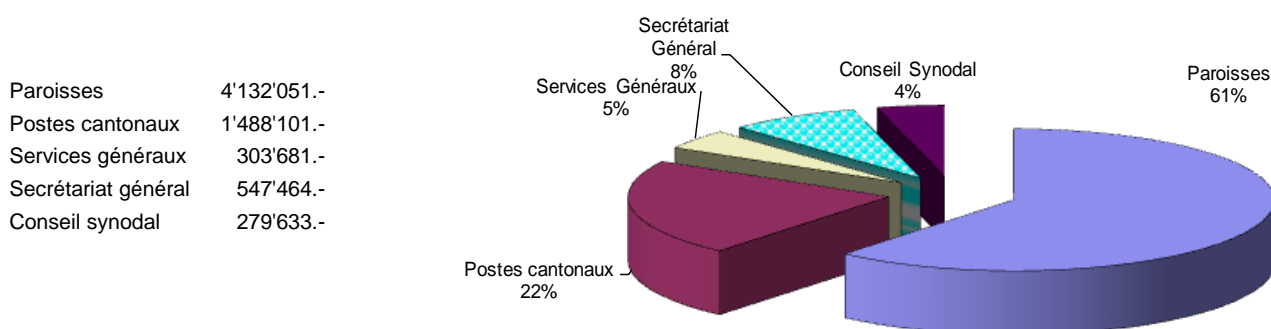
Les salaires annuels 2014 se présentent comme suit :

	Base	Hautes-paies	Maximum (après 13 ans)	Indexé à 115,9 points (+ revalorisation 5%)	
				Minimum	Maximum
Permanents :	65'040 fr.	17'000 fr.	82'040 fr.	79'527 fr.	100'314 fr.

Compte tenu de ces éléments, les variations des chapitres "traitements" correspondent, pour les ministres de l'EREN,

- a) à des changements du nombre de titulaires;
- b) à d'éventuels changements de titulaires;
- c) à des additions de hautes-paies;

Répartition des charges salariales brutes



Informations complémentaires

- Dans sa séance du 24 octobre 2013, la Commission financière a pris connaissance et a validé le budget 2014.

Résolution :

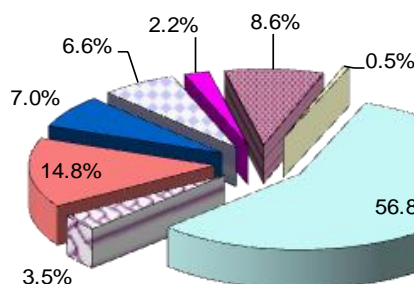
Le Synode adopte le budget 2014.

Résultat résumé par Secteur

	COMPTES 2012		Budget 2013		Budget 2014		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2012		Budget 2013		
Contribution ecclésiastique		6'092'548.85		6'000'000.00		5'800'000.00	-292'500	-4.80%	-200'000	-3.33%	
Part au subside const. / Subvention de l'Etat		828'903.00		835'500.00		828'800.00	-100	-0.01%	-6'700	-0.80%	
Prestations des Communes urbaines		5'750.00		5'800.00		5'800.00	100	0.87%			
Intérêts		27'112.06		15'000.00		15'000.00	-12'000	-44.67%			
Semaine d'offrande		11'645.20		10'000.00		10'000.00	-1'500	-14.13%			
Dons et legs		1'053'583.28		228'000.00		236'000.00	-197'500	-45.57%	8'000	3.51%	
Attribution des dons	620'000.00						-	-	-	-	
Attribution voluées par les donateurs	23'650.00						-	-	-	-	
RECETTES		7'375'892		7'094'300		6'895'600	-480'500	-6.51%	-198'700	-2.80%	
SYNODE		62'158		198'500		170'600	108'400	174.46%	-27'900	-14.06%	
CONSEIL SYNODAL ET SERVICES GENERAUX		697'002		828'800		702'100	-27'900	-4.00%	-89'700	-11.82%	
EXTERIEUR		100'068	64'620	102'800	67'000	104'300	4'200	11.94%	3'900	10.84%	
INTERIEUR		4'161'655	79'340	4'424'500	78'000	4'478'500	336'200	8.24%	72'000	1.66%	
DIACONIE ET ENTRAIDE		366'594	120'000	392'500	120'000	388'600	22'000	8.92%	-3'900	-1.43%	
SERVICES CANTONAUX		1'773'058	381'304	1'660'100	369'300	1'530'200	-236'700	-17.00%	-135'700	-10.51%	
INFORMATION - COMMUNICATION		528'464		601'800		544'700	16'200	3.07%	-57'100	-9.49%	
FINANCES ET ADMINISTRATION		588'320	242'122	666'200	192'000	689'500	166'300	-106.46%	38'300	8.08%	
Résultat d'exploitation 1		8'277'319	8'263'278	8'875'200	7'990'600	8'608'500	7'725'320				
Dissolutions de réserves					150'000		159'000				
Perte / bénéfice exploitation 1		14'040		734'600		724'180					
EXPLOITATION IMMOBILIERE		1'384'917	813'829	902'800	883'300	1'070'700	1'433'900	-934'300	-163.60%	-382'700	-19.63%
Dissolutions de réserves			600'000		300'000		200'000				
Perte / bénéfice exploitation immobilière		28'912		280'500		563'200					
Résultat d'exploitation Total		9'662'235	9'077'107	9'778'000	8'873'900	9'679'200	9'159'220				
Total des dissolutions de réserves			600'000		450'000		359'000				
Excédent final de charges / recettes		14'872	454'100			160'980	175'900	1182.47%	-293'100	-64.55%	

Synode	170'600.-
Conseil synodal et Services Généraux	669'100.-
Extérieur	39'680.-
Intérieur	4'418'500.-
Diaconie et entraide	268'600.-
Services cantonaux	1'155'100.-
Information – Communication	544'700.-
Finances et Administration	512'500.-

Charges nettes par Secteur



■ Synode
■ Conseil Synodal et Services Généraux
□ Extérieur
□ Intérieur
□ Diaconie et Entraide
■ Services cantonaux
■ Information et communications
□ Finances et administration

Budget pour l'exercice 2014

	COMPTES 2012		Budget 2013		Budget 2014		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2012		Budget 2013		
Recettes											
1.	Contribution ecclésiastique	6'092'548.85		6'000'000.00		5'800'000.00	-292'500	-4.80%	-200'000	-3.33%	
2.	Part au subside const. / Subvention de l'Etat	828'903.00		835'500.00		828'800.00	-100	-0.01%	-6'700	-0.80%	
3.	Prestations des Communes urbaines	5'750.00		5'800.00		5'800.00	100	0.87%			
4.	Intérêts et produits des titres	27'112.06		15'000.00		15'000.00	-12'000	-44.67%			
5.	Semaine d'offrande	11'645.20		10'000.00		10'000.00	-1'500	-14.13%			
6. a)	Dons et legs	1'053'583.28		228'000.00		236'000.00	-197'500	-45.57%	8'000	3.51%	
b)	Attribution des dons	620'000.00					-	-	-	-	
c)	Attributions voulues par les donateurs	23'650.00					-	-	-	-	
	Total des recettes	7'375'892.39		7'094'300.00		6'895'600.00	-480'500	-6.51%	-198'700	-2.80%	
Dépenses											
SYNODE											
1.	Frais de session	11'627.05		18'500.00		14'100.00	2'500	21.27%	-4'400	-23.78%	
2.	Imprimés et divers	24'030.95		25'000.00		25'000.00	1'000	4.03%			
3.	Culte cantonal / Journées thématiques	1'500.00		5'000.00		6'500.00	5'000	333.33%	1'500	30.00%	
4.	Le Louverain SA - achat de prestations	25'000.00		25'000.00		25'000.00					
5. a)	Projets "4 axes priorités"			125'000.00		100'000.00	100'000	-	-25'000	-20.00%	
b)	Prélèvement sur provisions				120'000.00	100'000.00	-100'000	-	20'000	16.67%	
	Total Synode	62'158.00		198'500.00		170'600.00	108'400	174.46%	-27'900	-14.06%	
CONSEIL SYNODAL											
1. a)	Traitements et indemnités Conseil synodal	307'169.95		307'600.00		302'200.00	-5'000	-1.62%	-5'400	-1.76%	
b)	Services généraux	351'592.00		372'900.00		325'600.00	-26'000	-7.39%	-47'300	-12.68%	
2.	Frais de séances	12'639.85		13'500.00		14'000.00	1'400	10.76%	500	3.70%	
3.	Délégations et vacations	6'923.85		7'500.00		7'000.00	-500	-6.67%			
4.	Abonnements, imprimés, divers	9'255.40		9'000.00		8'000.00	-1'300	-13.56%	-1'000	-11.11%	
5.	Rencontre des permanents	9'420.90		15'000.00		12'000.00	2'600	27.38%	-3'000	-20.00%	
6. a)	Nouveaux projets synodaux			103'000.00		33'000.00	33'000	-	-70'000	-67.96%	
b)	Attribution soutiens extérieurs				70'000.00	33'000.00	-33'000	-	37'000	52.86%	
7.	Frais des commissions			300.00		300.00	300	-			
	Total Conseil synodal	697'001.95		828'800.00	70'000.00	702'100.00	33'000.00	-27'900	-4.00%	-89'700	-11.82%
EXTERIEUR											
1. a)	FEPS - contributions	72'616.00		72'600.00		72'600.00		-0.02%			
b)	Participation des paroisses (Suisa, etc.)		4'620.00		7'000.00		4'620.00		2'400	34.00%	
2.	Conseil œcuménique des Eglises (COE)	719.00		700.00		700.00		-2.64%			
3. a)	CER, CE CER, CEPPLÉ	26'733.00		29'500.00		31'000.00	4'300	15.96%	1'500	5.08%	
b)	Diminution contribution à la CER		60'000.00		60'000.00	60'000.00					
	Total Extérieur	100'068.00	64'620.00	102'800.00	67'000.00	104'300.00	64'620.00	4'200	11.94%	3'900	10.84%

R E C E T T E S

- ad 1 Tenant compte des rentrées de la contribution ecclésiastique de ces trois dernières années, des rentrées actuelles (état fin septembre 2013), ainsi que des changements apportés au système fiscal, le montant porté au budget à été sensiblement diminué par rapport au budget 2013.
- ad 2 La subvention annuelle forfaitaire de l'Etat, fixée dans le Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues pour la période de 2009 à 2011, est de 1'560'000 fr. Les statistiques cantonales de la population et du nombre de personnes se déclarant membres d'une des confessions représentées par les trois Eglises déterminent la part de l'Eren. Le Concordat ayant été reconduit, le montant de la subvention actuelle a été repris pour le budget 2014. A noter que la somme n'a pas été indexée ces dernières années, contrairement à ce qui avait été envisagé dans le cadre du budget 2013.
- ad 3 En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943, les Communes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds sont tenues de verser à l'EREN, en remplacement partiel de l'indemnisation de logement des pasteurs, les sommes suivantes : Neuchâtel 3'800.- fr., La Chaux-de-Fonds 2'000.- fr. La Ville de Neuchâtel a augmenté le montant en 2012.
- ad 5 En considérant les efforts financiers et en ressources humaines pour mener à bien la Semaine d'offrande, le nombre de sollicitations financières des paroissiens dans une année, et au vu du faible retour sur investissement, il a été décidé, dès 2012 de limiter la semaine d'offrande à une collecte cantonale avec une communication adaptée. Il a également été souhaité que les efforts soient concentrés sur la contribution ecclésiastique, ce qui est fait par différents types d'actions.
- ad 6 Ce poste a été adapté en tenant compte de la moyenne des dons reçus des particuliers ainsi que des paroisses durant les années 2010 à 2013, sans tenir compte des dons exceptionnels.

D E P E N S E S

SYNODE

- ad 1 Ce poste comprend les frais de deux sessions ordinaires et d'une éventuelle séance de relevée : frais de déplacement et d'indemnités perte de gain des députés ainsi que les frais d'organisation des Synodes. Sont également compris dans ce montant les frais pour la rédaction des procès-verbaux du Synode par des personnes rémunérées.
- ad 2 Ces frais comprennent notamment le coût pour l'impression et l'envoi du rapport d'activité ainsi que de divers documents.
- ad 3 La somme budgétée correspond à d'éventuelles rencontres autour de thèmes synodaux. Un culte cantonal aura lieu en 2014.
- ad 4 Depuis 2011, la subvention globale au Louverain est remplacée par un achat de prestations, maintenu envers le nouvel exploitant et propriétaire du Louverain.
- ad 5 a+b Dans sa session du 8 juin 2011, le Synode a décidé des quatre axes de priorités. Une ligne est portée au budget dans le but de permettre le démarrage de projets, sous réserve de l'engagement de deux ou trois paroisses. Un prélèvement sur la réserve provenant de la dissolution de la paroisse allemande compense cette dépense. Les projets inscrits au budget 2014 sont au nombre de deux : Requ'EREN et Promotion du bénévolat. A noter qu'il a été mis un terme au projet l-Celebration, celui-ci ne parvenant pas à réunir les critères établis. Ainsi les montants inscrits au budget 2014 ont été adaptés et sont un report partiel des montants non-utilisés en 2012 ainsi qu'un don de 20'000.- fr. reçu d'une paroisse alémanique pour soutenir un des projets.

CONSEIL SYNODAL / SECRETARIAT GENERAL

- ad 1a Ce poste comprend les charges salariales du président du Conseil synodal, y compris l'indemnité spéciale de 1'000.- fr./mois décidée par le Synode, ainsi que les indemnités des conseillers synodaux. Cette indemnité équivaut à un 20% de poste par conseiller. La somme budgétée tient compte du fonctionnement du Conseil synodal à 7 membres. A noter qu'au vu du taux d'emploi, les conseillers synodaux ne bénéficient pas de l'affiliation à la Caisse de pension.
- ad 1b Ce poste comprend les charges salariales du secrétaire général, du responsable RH ainsi que de la responsable des Services cantonaux. Il comprend également un montant réservé en cas de période de tuilage dans la repourvue du poste de secrétaire général.
- ad 2 Montant adapté aux frais connus de 2012.
- ad 6 a+b Deux projets sont regroupés sous cette position, il s'agit de : "Aumônerie en entreprises" et "Parole aux endeuillés". Ces projets se doivent d'être auto-financés et se développeront en mesure des moyens trouvés (appels de fonds spécifiques, dons de particuliers, etc...). A noter que le projet "Parole aux endeuillés" est lancé et fonctionne. Le projet "Aumônerie en entreprise" est ralenti dans le cadre d'une évaluation de sa pertinence; de ce fait le montant a été adapté aux dépenses prévisibles.

EXTERIEUR

ad 1a Ce montant correspond à la part de l'EREN pour la prise en charge des frais de fonctionnement et des engagements extérieurs de la FEPS. La nouvelle clé de répartition entrée en vigueur en 2012 gomme les inégalités qui existaient dans l'ancienne clé (cette inégalité, reconnue par la FEPS, donnait droit à une diminution de la subvention chaque année).

Les autres contributions fixées par l'Assemblée des délégués de la FEPS figurent dans d'autres rubriques ou sont prises en charge par divers organes de l'EREN, soit:

Fonds Aide au Tiers-monde :

EPER (contribution statutaire)	29'330.- fr.
Centres d'accueil des réfugiés	2'635.- fr.
Accord-cadre FEPS, mission 21, DM-échange et mission	15'000.- fr.

Collecte des paroisses :

Eglises à l'étranger	3'234.- fr.
----------------------	-------------

Fonds Aide au Tiers-monde et Collecte des paroisses :

Service des réfugiés de l'EPER	12'395.- fr.
--------------------------------	--------------

ad 3a Ce poste comprend la participation de l'EREN aux frais de fonctionnement du Conseil exécutif de la CER et de la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPE). A noter que, dès 2010 le poste de président de la CER (poste à 30%) est financé par les Eglises membres, selon la clé de répartition.

La contribution de l'EREN à la CER, basée sur la clé de répartition, s'élève à 270'800 fr. contre 270'100 fr. en 2013. Cette somme totale imputée sous CER est ventilée dans différentes rubriques de ce budget. D'autres montants grèvent ces rubriques pour un total de 58'000 fr. Ils portent notamment sur l'achat de prestations à la CER pour la formation des ministres et des laïcs et sur la participation aux frais de supervisions. La moitié des frais de supervisions est prise en charge par le Fonds Brandt.

Ventilation du montant facturé par la CER			Achat de prestations complémentaires	
Extérieur / 3	CE-CER, CEPPE	31'000		
Intérieur / 5	CER-OPF	100'500	Formation continue OPF	33'000
			Formation continue hors OPF	15'000
			Supervisions (hors CER)	10'000
Services cantonaux / 14	CER-OPEC	19'900		
Information-communication / 10	CER-MédiaPro	119'400		
Total contribution selon clé		270'800	Total hors contribution	58'000
			Total figurant sous CER	328'800

Abréviations :

CE-CER	Conseil Exécutif de la Conférence des Eglises romandes
CEPPE	Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe
CER	Conférence des Eglises romandes
CIEPR	Commission internet des Eglises protestantes de Suisse romande
OPF	Office protestant de la formation
OPEC	Office protestant des éditions chrétiennes
MédiaPro	Office protestant des médias

ad 3b Afin de tenir compte de la situation financière ainsi que du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la CER a été sollicitée pour 2014. Des discussions sont en cours au sein de la CER afin de modifier la clé répartition afin de l'adapter aux réalités de chaque Eglises membres.

Synode

		COMPTES 2012		Budget 2013		Budget 2014		Par rapport au:		Par rapport au:	
		Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2012		Budget 2013	
INTERIEUR											
a) Paroisses											
1. a)	Desserte ministérielle paroisses	3'704'309.95		3'931'000.00		3'965'000.00		260'700	7.04%	34'000	0.86%
b)	Indemnités loyers / chauffage	70'238.40		55'000.00		43'000.00		-27'200	-38.78%	-12'000	-21.82%
2. a)	Service de remplacements + vacances diverses	21'486.20		25'000.00		25'000.00		3'500	16.35%		
b)	Participations extérieures		7'984.05					8'000	100.00%		
3.	Traitements des ministres en formation	132'171.05		201'000.00		227'000.00		94'800	71.75%	26'000	12.94%
4. a)	Activités en langue allemande	39'231.10		45'000.00		45'000.00		5'800	14.70%		
b)	Allocation particulière		39'231.10		45'000.00		45'000.00	-5'800	-14.70%		
<i>Sous-total Paroisses</i>		3'967'436.70	47'215.15	4'257'000.00	45'000.00	4'305'000.00	45'000.00	339'800	8.67%	48'000	1.14%
b) Divers											
5. a)	Formation des permanents "CER-OPF-Autres"	159'198.35		137'500.00		148'500.00		-10'700	-6.72%	11'000	8.00%
b)	Participations extérieures		10'000.00					10'000	100.00%		
c)	Supervisions	2'894.70		10'000.00		10'000.00		7'100	245.46%		
d)	Financement par des Tiers				13'000.00			-	-	13'000	100.00%
6.	Attributions : Fonds des vocations tardives	10'000.00						-10'000	-100.00%		-
7.	Politique du personnel										
a)	Démarches égalité femmes-hommes	554.40						-600	-100.00%		-
b)	Participation Bureau fédéral de l'égalité		554.40					600	100.00%		-
c)	Mise en place Bilans professionnels	21'570.60		20'000.00		15'000.00		-6'600	-30.46%	-5'000.00	-25.00%
d)	Financement par des Tiers		21'570.60		20'000.00		15'000.00	6'600	30.46%	5'000	25.00%
<i>Sous-total Divers</i>		194'218.05	32'125.00	167'500.00	33'000.00	173'500.00	15'000.00	-3'600	-2.22%	24'000	17.84%
Total Intérieur		4'161'654.75	79'340.15	4'424'500.00	78'000.00	4'478'500.00	60'000.00	336'200	8.24%	72'000	1.66%
DIACONIE ET ENTRAIDE											
a) Diaconie											
1. a)	Centre social protestant	292'600.00		317'600.00		317'600.00		25'000	8.54%		
b)	CSP participation des paroisses		120'000.00		120'000.00		120'000.00				
<i>Sous-total Diaconie</i>		292'600.00	120'000.00	317'600.00	120'000.00	317'600.00	120'000.00	25'000	14.48%		
b) Entraide											
2.	Attribution : 1% aide au Tiers-monde	73'800.00		70'900.00		69'000.00		-4'800	-6.50%	-1'900	-2.68%
<i>Sous-total Entraide</i>		73'800.00		70'900.00		69'000.00		-4'800	-6.50%	-1'900	-2.68%
3.	Frais divers Diaconie	194.40		1'000.00		1'000.00		800	414.40%		
4.	Plate-forme cantonale de Diaconie			3'000.00		1'000.00		1'000	-	-2'000	-66.67%
Total Diaconie et entraide		366'594.40	120'000.00	392'500.00	120'000.00	388'600.00	120'000.00	22'000	8.92%	-3'900	-1.43%

INTERIEUR

- ad 1a Le budget a été établi en fonction du tableau des postes adopté par le Synode dans sa session du 5 juin 2013, des perspectives de diminution de poste, ainsi qu'en tenant compte des données connues quant aux départs et aux nouvelles arrivées. A relever que les hautes-paies ont été adaptées, mais qu'aucun renchérissement n'est accordé, l'IPC étant inférieur au taux de référence 2013.
- ad 2 Cette rubrique représente les frais du service des remplacements, service fortement sollicité par l'impossibilité des ministres en fonction d'assumer en interne les différents remplacements nécessaires.
- ad 3 L'augmentation par rapport aux comptes 2012 provient du fait que les suffragances post-stages étaient jusqu'alors inscrites au budget dans la desserte ministérielle (Intérieur, ad 1a). Si elles ne peuvent être effectuées dans les postes vacants, elles apparaîtront sous cette rubrique, renommée "Traitements des ministres en formation" Le budget 2014 a ainsi été établi en tenant compte des stages et suffragances en cours ou à venir.
- ad 4 a+b Suite à la dissolution de la paroisse de langue allemande, les biens sont revenus à la Caisse centrale. Ces biens permettent de contribuer au financement des activités en langue allemande dans les paroisses de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Un 25% de poste est compris sous cette rubrique.
- ad 5 a Ce poste comprend la participation de l'EREN au budget de l'Office Protestant de la formation (OPF) de la CER et la prise en charge des frais de session pour les ministres et permanents qui suivent des cours de formation continue. Lors de l'établissement du budget 2013, il avait été tenu compte de l'adaptation de certaines durées de formation aux standards en vigueur : - Formation accentuée pour les 5 premières années de ministères; - Augmentation du nombre de jours de formation des stagiaires pour une mise en conformité avec les Eglises suisses alémaniques. L'achat de prestations à l'OPF avait également été augmenté de 4'800.- fr. afin de donner suite à la décision du Conseil synodal de prendre en charge l'entier des coûts de formation pour les permanents astreints.
- ad 5 d Pour 2013, le Fonds Brandt avait accepté de prendre en charge les frais liés à une formation CPT ainsi que de participer au 50% des frais de supervisions des aumônier(e)s des hôpitaux et des EMS.
- ad 6 Au vu de la faible sollicitation du Fonds, l'attribution de la Caisse centrale ainsi que le soutien des paroisses à ce fonds sont suspendus pour 2014.
- ad 7a-b Cette rubrique comprenait le coût de la certification Equal Salary ainsi que des collaborateurs attachés à ces démarches. Ces coûts étaient couverts par une subvention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Ce projet a pris fin en 2012.
- ad 7c-d Cette rubrique comprend les frais de mise en place des "Bilans professionnels". Deux paroisses suisses alémaniques soutiennent financièrement l'EREN pour ce projet en 2012, 2013 et 2014.

DIACONIE ET ENTRAIDE

- ad 1a Suite à l'accord trouvé avec le CSP en 2012 d'arrêter le montant de la subvention à 275'000.- fr. + 42'600.- fr. qui compensent les mises au prix du marché des loyers des immeubles occupés par le CSP ainsi que le mandat de la tenue de la comptabilité salariale, ce montant est maintenu sans changements.
- ad 2 Montant équivalent à 1% des recettes présumées. Lors du bouclage des comptes, c'est le 1% des recettes effectivement réalisées qui sera pris en considération.
- ad 4 La somme budgétée doit assurer le fonctionnement de la plate-forme de proximité (frais de matériel et de fonctionnement).

Synode		COMPTES 2012		Budget 2013		Budget 2014		Par rapport au:		Par rapport au:	
		Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2012	Budget 2013		
SERVICES CANTONAUX											
a) Service formation											
1.	Traitements et charges	379'219.55		460'300.00		427'500.00		48'300	12.73%	-32'800	-7.13%
2. a)	Frais d'organisation d'animations	80'144.75		5'500.00		5'500.00		-74'600	-93.14%		
b)	Ressources liées aux animations		80'231.80					80'200	-		
3.	Frais de formation catéchétique	4'457.55		5'500.00		5'500.00		1'000	23.39%		
4.	Frais généraux et animations Terre Nouvelle	8'978.65		14'500.00		14'500.00		5'500	61.49%		
5.	Frais de fonctionnement	32'243.65		47'400.00		42'500.00		10'300	31.81%	-4'900	-10.34%
6.	Prélèvement sur cible TN				54'500.00		54'500.00	-54'500	-		
	<i>Sous-total Service formation</i>	<i>505'044.15</i>	<i>80'231.80</i>	<i>533'200.00</i>	<i>54'500.00</i>	<i>495'500.00</i>	<i>54'500.00</i>	<i>16'200</i>	<i>3.81%</i>	<i>-37'700</i>	<i>-7.88%</i>
b) Services d'aumôneries et de diaconie											
7. a)	Traitements et charges aumôneries et diaconie	1'165'309.95		1'009'100.00		927'500.00		-237'800	-20.41%	-81'600	-8.09%
b)	Participation des Hôpitaux		182'577.50		200'000.00		200'000.00	-17'400	-9.54%		
c)	Participation des Homes		33'280.00		50'000.00		41'600.00	-8'300	-25.00%	8'400	16.80%
d)	Participation des institutions sociales		64'493.20		59'800.00		74'000.00	-9'500	-14.74%	-14'200	-23.75%
e)	Participations extérieures		20'721.10		5'000.00		5'000.00	15'700	75.87%		
8.	Soutien à La Margelle	19'895.75				20'000.00		100	0.52%	20'000	-
9.	Frais divers Collèges d'aumôneries			1'000.00		500.00		500	-	-500	-50.00%
	<i>Sous-total Services d'aumôneries et de diaconie</i>	<i>1'185'205.70</i>	<i>301'071.80</i>	<i>1'010'100.00</i>	<i>314'800.00</i>	<i>948'000.00</i>	<i>320'600.00</i>	<i>-256'700</i>	<i>-29.04%</i>	<i>-67'900</i>	<i>-9.77%</i>
c) Autres tâches des Services											
10.	Cours d'orgue			800.00		800.00		800	-		
11.	Centre oecuménique de documentation - COD	65'569.25		73'000.00		65'000.00		-600	-0.87%	-8'000	-10.96%
	<i>Sous-total Autres tâches des Services</i>	<i>65'569.25</i>		<i>73'800.00</i>		<i>65'800.00</i>		<i>200</i>	<i>0.35%</i>	<i>-8'000</i>	<i>-10.84%</i>
d) Autres charges imputées aux Services											
12.	Société Biblique Suisse	1'000.00		1'000.00		1'000.00					
13.	CER - OPF (Formation des bénévoles)	500.00		25'500.00				-500	-100.00%	-25'500	-100.00%
14.	CER - OPEC (Office protestant des éditions chrétiennes)	15'739.00		16'500.00		19'900.00		4'200	26.44%	3'400	20.61%
	<i>Sous-total Autres charges imputées aux Services</i>	<i>17'239.00</i>		<i>43'000.00</i>		<i>20'900.00</i>		<i>3'700</i>	<i>21.24%</i>	<i>-22'100</i>	<i>-51.40%</i>
	Total Services cantonaux	1'773'058.10	381'303.60	1'660'100.00	369'300.00	1'530'200.00	375'100.00	-236'700	-17.00%	-135'700	-10.51%

SERVICES CANTONAUX

- ad 1 Ce poste regroupe les charges salariales du Service formation soit 1,4 postes pour la formation (Explorations théologiques, prédicateurs laïques, etc.), le soutien d'événements paroissiaux (animation) et l'aumônerie des écoles, 1 poste pour la catéchèse et 0.5 poste pour Terre Nouvelle et 0.3 poste pour l'animation du bénévolat. La différence par rapport au budget 2013 provient d'une diminution de taux attribué aux Services cantonaux.
- ad 2a+b Ce poste comprend les frais de formation théologique (y compris les Explorations théologiques et l'organisation d'une journée théologique), le dialogue inter-religieux, la formation des prédicateurs laïques, la création d'événements permettant le débat théologique en lien avec la société civile et la réalisation de mandats quand ceux-ci nécessitent l'organisation de journées de formations. Dans les comptes 2012 apparaissaient à titre d'information les charges et revenus (essentiellement sponsoring) liés à la mise sur pied d'expositions.
- ad 3 Ce poste doit permettre aux responsables de la catéchèse d'organiser des cours ou camps pour des catéchètes, moniteurs et enseignants. Son utilisation effective dépend de l'intérêt pour ces cours et du nombre d'intervenants bénévoles ou rémunérés.
- ad 4 Ce montant est alloué à l'encouragement des animations en faveur de projets des œuvres d'entraide.
- ad 5 Sont compris dans ce poste les frais de fonctionnement de tous les permanents des services cantonaux: déplacements, locations de bureaux, téléphones, ADSL, matériel de bureau, etc.. L'augmentation au budget 2013 s'expliquait par un besoin de renouvellement de petit matériel audio transportable pour les aumôniers.
- ad 6 Ce poste regroupe les charges liées à l'animation Terre Nouvelle (TN). Il s'agit de 40'000.- fr. pour le salaire de l'animatrice (compris dans Id. 1), de 10'000.- fr. de frais généraux TN (ad 4) et de 4'500.- fr. pour la participation aux frais d'animation TN (ad. 4). Selon décision du Synode, ces charges -notamment salariales- liées à l'animation Terre Nouvelle devraient être supportées par les œuvres, par le biais d'un prélèvement sur la cible. Les discussions n'ont toujours pas abouti; le montant est néanmoins porté au budget.
- ad 7a Les charges salariales de tous les aumôniers (HNE, CNP, EMS, Institutions sociales, Etablissements de détentions, Aumôneries des Sourds – de rues) figurent sous cette rubrique.
- ad 7b Les subventions pour les aumôneries dans les hôpitaux ont été budgétées comme suit: Hôpital Neuchâtelois (HNE) : 139'000.- fr.; Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) : 57'000.- fr.; Providence : 4'000.- fr.
- ad 7d Ce montant correspond à la participation des institutions sociales. Normalement, celles-ci paient les 4/5 des charges salariales des aumôniers qui interviennent dans les institutions concernées. En 2012, la Fondation des Perce-Neige a annoncé qu'elle devait supprimer la subvention payée jusqu'alors pour les frais de l'aumônerie dans les écoles spécialisées pour l'année scolaire 2012/2013. Une partie de cette somme a été compensée par un accord exceptionnel avec l'Eglise catholique romaine. Pour 2014, les Perce-Neige reprendront un financement très certainement à hauteur de celui d'avant 2012.
- ad 7e Participation d'une Eglise de la Suisse allemande aux charges de l'aumônerie de jeunesse.
- ad 8 Une convention a été établie avec La Margelle, convention qui prévoit le soutien de la Caisse centrale par une subvention annuelle.
- ad 11 Participation à raison de 50% aux frais du COD, les autres 50% étant assumés par l'Eglise catholique romaine. A l'établissement du budget 2013, il n'avait pas été tenu compte de la diminution de quota de poste lors du changement de titulaire.
- ad 12 Selon les statuts de la Société Biblique Suisse le montant des cotisations est fixé en fonction du nombre de membres de l'Eglise.
- ad 13 Le montant porté au Budget 2013 est imputé désormais sous "Intérieur ad 5a".
- ad 14 L'augmentation est liée à des mandats supplémentaires (Projets catéchèse et Achat expo bible) de l'Office Protestant des Editions Chrétiennes (un office de la CER)

Synode

	COMPTES 2012		Budget 2013		Budget 2014		Par rapport au:		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2012		Budget 2013	
INFORMATION - COMMUNICATION										
1.	La Vie Protestante - Subvention	182'246.25	172'000.00		172'000.00		-10'200:	-5.62%		
2.	Information - Communication : Traitements et charges	135'085.90	133'000.00		135'000.00		-100:	-0.06%	2'000	1.50%
3.	Site Internet + outils w eb									
a)	Frais techniques, d'entretien et développement	1'632.40	20'000.00		20'000.00		18'400:	1125.19%		
b)	Formation à l'utilisation	3'000.00	5'000.00		5'000.00		2'000:	66.67%		
c)	Sinus Milieu	21'029.00					-21'000:	-100.00%		
4.	Identité visuelle		10'000.00		10'000.00		10'000:	-		
5.	Projets de communication romands par la CER		6'100.00		6'100.00		6'100:	-		
6.	Frais des commissions	199.50	1'000.00		1'000.00		800:	401.25%		
7.	Imprimés et divers	1'791.55	2'000.00		2'000.00		200:	11.64%		
8.	Part Eren aux émissions "Passerelles" (Canal Alpha)	65'114.00	73'300.00		74'200.00		9'100:	13.95%	900	1.23%
9.	Cultes RTS 2013		60'000.00					-	-60'000	-
10.	CER - MédiaPro (Office protestant des Médias)	118'365.00	119'400.00		119'400.00		1'000:	0.87%		
Total Information - communication		528'463.60	601'800.00		544'700.00		16'200:	3.07%	-57'100	-9.49%
FINANCES ET ADMINISTRATION										
1. a)	Traitements et charges	389'006.00	375'000.00		385'600.00		-3'400:	-0.88%	10'600	2.83%
b)	Restitutions pour mandats			172'122.20	122'000.00	107'000.00	65'100:	37.83%	15'000	12.30%
2.	Loyer, conciergerie, chauffage	39'516.05	43'700.00		45'600.00		6'100:	15.40%	1'900	4.35%
3.	Mobilier et machines de bureau	2'209.75	30'000.00		10'000.00		7'800:	352.54%	-20'000	-66.67%
4. a)	Fourniture de bureau	10'287.55	13'000.00		16'000.00		5'700:	55.53%	3'000	23.08%
b)	Mise à jour du système informatique		30'000.00		59'000.00		59'000:	-	29'000	96.67%
c)	Prélèvement sur provisions			30'000.00		59'000.00	-59'000:	-	-29'000	-96.67%
5.	Informatique cantonale	28'902.00	27'500.00		32'300.00		3'400:	11.76%	4'800	17.45%
6.	Frais généraux, ports, téléphone	19'217.38	25'000.00		25'000.00		5'800:	30.09%		
<i>Sous-total I</i>		489'138.73	544'200.00	122'000.00	573'500.00	107'000.00	149'500:	47.15%	44'300	10.49%
7. a)	Efforts financiers	44'884.30	62'500.00		40'500.00		-4'400:	-9.77%	-22'000	-35.20%
b)	Fundraiser : Traitement + charges	52'172.00	54'000.00		70'000.00		17'800:	34.17%	16'000	29.63%
c)	Participation de tiers			70'000.00		70'000.00				
8.	Frais Commissions et organe de contrôle	1'065.00	1'500.00		1'500.00		400:	40.85%		
9.	Allocations et subventions diverses	1'060.00	4'000.00		4'000.00		2'900:	277.36%		
<i>Sous-total II</i>		99'181.30	122'000.00	70'000.00	116'000.00	70'000.00	16'800:	57.64%	-6'000	-11.54%
Total Finances et administration		588'320.03	666'200.00	192'000.00	689'500.00	177'000.00	166'300:	-106.46%	38'300	8.08%
Résultat d'exploitation 1		8'277'318.83	8'263'278.34	8'875'200.00	7'990'600.00	8'608'500.00				
Total des dissolutions de réserves					150'000.00	159'000.00				
Perte / bénéfice exploitation 1		14'040.49	734'600.00		724'180.00					

INFORMATION – COMMUNICATION

- ad 1 Suite aux décisions du Synode de juin 2009, la participation de la Caisse centrale à la Vie Protestante est de 172'000.- fr. Ce montant comprend le salaire de la rédactrice neuchâteloise.
- ad 2 Cette rubrique comprend le poste à 100% de responsable de communication-information.
- ad 3a Ce poste doit permettre de continuer de développer les outils web (Facebook, Twitter, etc...) en soutien de communication du site web, ainsi que de faire évoluer le site actuel.
- ad 3b Formation des secrétariats de paroisse, bénévoles et permanents aux outils communication, intranet et réseaux sociaux.
- ad 4 Ce poste comprend le renouvellement consécutif et nécessaire de l'identité visuelle. Suite à la réorganisation des priorités dans la réalisation de ce projet, les 10'000.- fr. portés au budget 2013 sont reportés au budget 2014.
- ad 5 Cette rubrique comprend les frais pour des projets en cours d'élaboration au sein de la CER : Services supplémentaires de relations médias (CMO) (2'600.-) Argus (3'500.-), soit un total de 6'100.- fr.
- ad 8 L'augmentation de 9'000.- fr. concerne la mise à jour des génériques des émissions Passerelles.
- ad 9 Ce montant a été consacré à la mise en place en 2013 d'une série de 6 cultes télévisés dans le Canton de Neuchâtel (les 6 cultes ont eu lieu à Dombresson).
- ad 10 Il s'agit d'un compte regroupant les contributions à la CER pour l'Agence de presse romande (Protestinfo), le Service de radio des Eglises romandes, le Service de TV des Eglises romandes, ainsi que le Commission Internet des Eglises de Suisse romande CIEPR (en charge par exemple du site www.questiondieu.com).

FINANCES ET ADMINISTRATION

- ad 1a Les traitements sont ceux de la responsable du secteur finances ainsi que de six collaboratrices, soit l'équivalent de 5,2 postes. La diminution est due au fait que la Fondation Neuchâtel Addictions, pour qui la comptabilité financière et salariale étaient tenues depuis plus de 20 ans, a dû trouver une solution pouvant couvrir les champs comptabilité et ressources humaines ce qui a mis un terme au mandat. Les charges salariales ont été adaptées à cette perte de revenu. Un montant de 10'200.- fr. a été prévu pour la mise en place des nouveaux programmes informatiques.
- ad 1b Les restitutions concernent la réalisation de la comptabilité de la CER (dont l'équivalent d'un 10% pour le travail du responsable RH) et du CSP pour la gestion salariale. Pour rappel, le SEG tient également la comptabilité salariale d'un certain nombre d'employé(e)s paroissiaux (par exemple secrétaire) pour des montants symboliques.
- ad 3 Au budget 2013, un montant de 20'000.- fr. a été budgété pour le remplacement de la centrale téléphonique du Secrétariat général, remplacement rendu indispensable par la vétusté du matériel.
- ad 4b+c La mise à jour du système informatique pour la comptabilité financière et salariale, ainsi que les logiciels nécessaires à la gestion RH et bases de données est en cours d'exécution. Le montant de l'investissement figurant au budget 2014 comprend les coûts qui sont portés au budget 2013. Le coût est compensé par une dissolution de la réserve constituée spécialement pour ces charges.
- ad 5 L'augmentation des charges liées à l'informatique cantonale est due à la facturation de licences.
- ad 7a Ce poste comprend la partie des charges réparties entre les trois Eglises reconnues pour le traitement annuel de la contribution ecclésiastique ainsi que les charges propres à l'EREN liées à la valorisation de la contribution ecclésiastique. La diminution de ce poste par rapport au budget 2013 provient du fait que les Eglises n'ont pas prévu de campagne commune de communication sur la contribution ecclésiastique.
- ad 7b La différence salariale est liée à la repourvue du poste par une personne colloquée différemment (âge et expérience).
- ad 7c Un don versé par une fondation alémanique a été attribué à ce poste pour aider au financement des projets liés aux efforts financiers.
- ad 9 Ce poste sert à payer les cotisations d'organismes dont l'EREN est membre et permet au Conseil synodal de répondre à des demandes de subvention qui lui sont adressées en cours d'année.

Synode		COMPTES 2012		Budget 2013		Budget 2014		Par rapport au:		Par rapport au:	
		Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2012	Budget 2013		
Exploitation immobilière											
1.	Entretien - Rénovation - Gérance	604'156.05		685'000.00		780'000.00		175'800	29.11%	95'000	13.87%
2.	Prélèvement sur provisions		200'000.00		300'000.00		200'000.00			100'000	33.33%
3.	Intérêts hypothécaires	104'117.30		217'800.00		290'700.00		186'600	179.20%	72'900	33.47%
4.	Projets immobiliers (construction+revalorisation)	676'643.15						-676'600	-100.00%		0.00%
5.	Prélèvement sur provisions		400'000.00					400'000	100.00%		0.00%
6.	Revenu des immeubles		813'828.58		883'300.00		1'433'900.00	-620'100	-76.19%	-550'600	-62.33%
Résultat d'exploitation immobilière		1'384'916.50	813'828.58	902'800.00	883'300.00	1'070'700.00	1'433'900.00	-934'300	-163.60%	-382'700	-1962.56%
Total des dissolutions de réserves immobilières			600'000.00		300'000.00		200'000.00				
Perte / bénéfice exploitation immobilière			28'912.08		280'500.00		563'200.00				
Résultat d'exploitation 2		9'662'235.33	9'077'106.92	9'778'000.00	8'873'900.00	9'679'200.00	9'159'220.00				
Total des dissolutions de réserves			600'000.00		450'000.00		359'000.00				
Excédent final de charges / recettes			14'871.59	454'100.00		160'980.00		175'900	1182.47%	-293'100	-64.55%

⌘ Informations complémentaires dans les notes à l'appui

EXPLOITATION IMMOBILIERE

- ad 1 Ce poste regroupe les frais d'entretien et de rénovations des immeubles ainsi que les honoraires de la gérance (Foncia Geco) chargée du mandat de gestion locative des immeubles et de la conduite des plans quinquennaux. L'augmentation par rapport au budget 2013 est liée à la reprise de l'entretien des locaux paroissiaux par la Caisse centrale, de même que la fin de la participation des paroisses à l'entretien des cures.
- ad 2 La réserve constituée au cours des dernières années pour la mise à niveau du parc peut légitimement continuer d'être dissoute dans le cadre du rattrapage de l'entretien global des immeubles.
- ad 3 L'augmentation de ce poste est liée au financement (nouvelles hypothèques) de la réalisation de différents projets de construction et de rénovation d'immeubles et de cures. Ces montants sont largement compensés par les revenus locatifs.
- ad 6 Le revenu des immeubles a été adapté à la réalité des recettes prévisibles de l'exercice 2014. En particulier, la forte augmentation est liée à l'achèvement des projets Jardin de la Cure et Maison de Champréveyres. Il prend aussi en compte le nouveau mode de gérance des locaux paroissiaux. Les loyers des appartements de fonction 2013 restent fixés à 1'000.- fr. par mois.
- Les revenus des immeubles se partagent de la manière suivante :
- locaux et bureaux paroissiaux fr. 100'000.-
 - appartements de fonction fr. 220'000.-
 - solde fr. 1'100'000.-

RECAPITULATION

Dissolutions de réserves :

Pour mémoire, il s'agit de : Projets 4 axes 100'000.- fr / Système informatique 59'000.- fr. / Immeubles 200'000.- fr.

